



## Chers adhérents et donateurs !

Après vos grandes vacances, qui nous l'espérons se sont bien déroulées, nous vous avons laissé le temps de souffler un peu avant de reprendre contact avec vous.

Comme l'indique ce 85<sup>ème</sup> bulletin de l'ARTAC, les nouvelles sont les suivantes : le brevet nous sera définitivement accordé par l'Office Européen des Brevets le 25 octobre prochain pour l'Europe ; un nouveau livre sur les dangers des champs électromagnétiques notamment chez les enfants et adolescents (qui sont les plus vulnérables) devrait paraître en 2018 aux éditions « Les Arènes » ; un article sur cette thématique a été soumis à un journal à comité de lecture et une demande d'autorisation pour une étude concernant entre autres l'analyse des résultats obtenus par doppler transcrânien a été déposée à un comité de protection des personnes ; enfin l'ARTAC se lance dans l'étude de l'épigénétique, qui constitue une véritable révolution médicale et espère pouvoir organiser fin 2018 – début 2019, à Paris, un colloque sur le sujet.

**Tout cela coûte énormément, bien sûr – or tous comptes faits, les dons et cotisations ont nettement baissé en 2017.** A tel point que, si cette situation perdurait, nous ne pourrions poursuivre nos recherches et réaliser nos projets. L'ARTAC est votre association : elle a démontré sa crédibilité depuis plus de 30 ans et son efficacité au plan des recherches, sa solidarité auprès des malades et sa transparence à votre égard. **Je vous demande un effort tout particulier en ce début de reprise, en adressant sans attendre vos dons et cotisations, afin de pallier à nos difficultés actuelles de trésorerie – Je compte sur vous.**

**D'avance merci ! Et très fidèlement et amicalement à vous tous.**

Pr. Dominique Belpomme

Bulletin d'information cancérologique  
n°85 - Octobre 2017

### Dans ce numéro :

- Edito
- Reconnaissance d'Utilité Publique
- Réunion avec l'OMS
- Polluer, un crime de santé
- Hommage à M. Maurice Belpomme
- 10<sup>ème</sup> congrès mondial du cancer
- Qu'est ce que l'épigénétique?
- Épigénétique et cancer
- L'acceptation du brevet par l'Europe
- Nouvelle publication sur l'EHS
- Agenda



Dr Pratiksha Allaag (Inde) et le Pr Dominique Belpomme au Congrès Mondial du Cancer en Mai 2017

## Reconnaissance d'Utilité Publique

Annoncé de longue date, le dépôt de notre demande est reporté. En effet, sur le conseil du responsable des associations au niveau du Ministère de l'Intérieur qui est chargé d'étudier notre dossier, nous avons décidé de reporter ce dépôt à février 2018, le temps de faire valider tous les comptes de l'ARTAC par un expert et de finaliser les comptes de l'année 2017. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de la procédure.

Il est important de savoir que peu d'associations en France sont reconnues d'utilité publique. Cela s'explique par l'existence de conditions d'obtention très strictes. De plus, le processus d'instruction est long (il dure généralement plus d'un an) et comporte une part d'aléas importante, puisqu'il est soumis à l'appréciation des ministères compétents et du Conseil d'Etat. Au terme de ce processus, le Conseil d'Etat peut alors prendre un décret portant reconnaissance d'utilité publique. Celui-ci est alors publié au Journal Officiel. La prudence est donc de rigueur.

## La vie de l'ARTAC

### Rencontre avec des responsables de l'OMS pour faire reconnaître les effets néfastes sur la santé des radiofréquences



De gauche à droite : Tarmo Koppel, Dominique Belpomme, Ernesto Burgio, Christine Campagnac, David Carpenter, Lennart Hardell, et Igor Belyaev.

Pour rappel, le 3 mars 2017, à Genève, une délégation scientifique de l'ARTAC a été reçue par le Dr Maria Neira, Directeur du Département de la Santé Publique et de l'Environnement à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et par Madame Emilie van Deventer, Chef du Programme Champs Electromagnétiques à l'OMS. À la suite de cette réunion, les membres présents ont décidé à l'unanimité de conjuguer leurs efforts afin que les effets non thermiques des champs électromagnétiques (CEM) soient définitivement reconnus par l'OMS.

Il a donc été convenu de créer un groupe de travail au sein de l'ECERI pour s'opposer à l'ICNIRP (Commission Internationale sur la Protection contre les Rayonnements Non Ionisants).

Les membres de ce groupe sont à ce jour : Pr. Dominique Belpomme (France), Pr. Igor Belyaev (Slovaquie), Dr. Ernesto Burgio (Italie), Pr. David Carpenter (États-Unis), Pr. Lennart Hardell (Suède), Dr. Magda Havas (Canada), Pr. SMJ Mortazavi (Iran), Pr. André Vander Vorst (Belgique) et Pr. Gérard Ledoigt (France).

La finalisation d'une publication scientifique commune sur les effets thermiques et non thermiques des radiofréquences est en cours.

### Polluer: un crime de santé

Le groupe juridique qui s'est constitué au sein de l'ARTAC le 2 Juin 2017, a eu pour objet la poursuite de la discussion au sujet du dépôt d'un amendement au Statut de Rome visant à faire reconnaître la pollution comme crime de santé auprès de la Cour Pénale Internationale. A ce propos, plusieurs thématiques ont été abordées (voir page suivante) : l'amiante et ses conséquences sur la santé (cancers) ; les pesticides en tant que perturbateurs endocriniens ; la pollution électromagnétique. A noter que la Pr Stefania Negri (Italie) nous a rejoints.



Pr. Stefania Negri

*Professeur de droit international à l'Université de Salerne, spécialiste en droit international procédural et pénal, en droit de la santé et de l'environnement, **Stefania Negri** (ci-contre) s'intéresse plus particulièrement aujourd'hui à la santé environnementale du point de vue du droit européen. Elle est titulaire de la chaire Jean Monnet « Droit européen de la santé, de l'environnement et de la sécurité des aliments.*

#### Composition de ce **Think Tank** :

Antonino Abrami (juge italien), Dominique Belpomme (président de l'ARTAC), Marie-Odile Bertella-Geffroy (ancienne magistrat et avocate au TGI de Paris), Olivier Cachard (Professeur de droit international à l'Université de Metz et avocat), Christine Campagnac (directrice des projets à l'ARTAC), Anaïs Français (avocate), Franck Laval (président de l'association Ecologie Sans Frontières), Stefania Negri (voir description ci-dessus), Etienne Riondet (avocat au barreau de Paris), Michèle Rivasi (Députée Européenne), Kathleen Rueff (*Fondatrice de RightonCanada.ca, ONG spécialisée dans le domaine de l'amiante*), Jean-Paul Teissonnière (avocat spécialisé dans les questions environnementales), Louise Vandelac (sociologue et Professeur à l'Université de Montréal).

Pour plus de renseignements connectez-vous sur [www.artac.info](http://www.artac.info)

# La vie de l'ARTAC

## Polluer, un crime de santé (Suite)



Pr. Olivier Cachard

### Dépôt d'une plainte devant le Procureur de la CPI

Plusieurs thématiques ont été évoquées comme pouvant faire l'objet d'une plainte : l'amiante et ses conséquences sur la santé (cancers), la pollution électromagnétique avec pour effet l'émergence de l'électrohypersensibilité, les effets délétères des pesticides (cancers, hypofertilité, malformations congénitales, etc.) et enfin le réchauffement climatique et ses conséquences sanitaires. Pour que le dossier soit « solide », les liens scientifiques entre les facteurs d'exposition et les maladies en résultant doivent être clairement établis. Une telle plainte pourrait être portée par une ONG environnementale telle que « Ecologie Sans Frontières », soutenue par un groupe de juristes spécialisés en droit de l'environnement.

### Etude du cas de l'amiante comme exemple de crime de santé

Afin que la plainte soit recevable auprès de la CPI, le crime doit avoir été commis après le 1<sup>er</sup> juillet 2002, et ne pas faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites en cours à l'échelle nationale. Or l'amiante ne répond à priori à aucun de ces deux critères. Maître Marie-Odile Bertella Geoffroy (avocate), Maître Jean-Paul Teissonnière (avocat) et Maître Olivier Cachard (Professeur de droit et doyen honoraire) sont chargés d'approfondir l'étude des critères de recevabilité de la plainte ainsi que la nature des personnes physiques pouvant être poursuivies.

C'est avec tristesse que nous vous annonçons la disparition de **M. Maurice Belpomme**, père du Pr. Belpomme. Décès survenu le 4 septembre dernier à l'âge de 99 ans. Ancien maire de Lammerville et à l'origine de l'introduction de l'ingénierie en France, Maurice Belpomme a créé en 1970, la Société d'études techniques et d'entreprise générale, la SODETEG qui, à son apogée, comporta environ un millier d'ingénieurs et fut présente dans 64 pays dans le monde. Concernant la santé et l'environnement, il participé à la construction de différents hôpitaux dont l'hôpital Bichat à Paris et l'Institut Gustave Roussy à Villejuif ; il a également rédigé à destination de l'ONU, la charte mondiale des sols, pour lutter contre l'érosion.

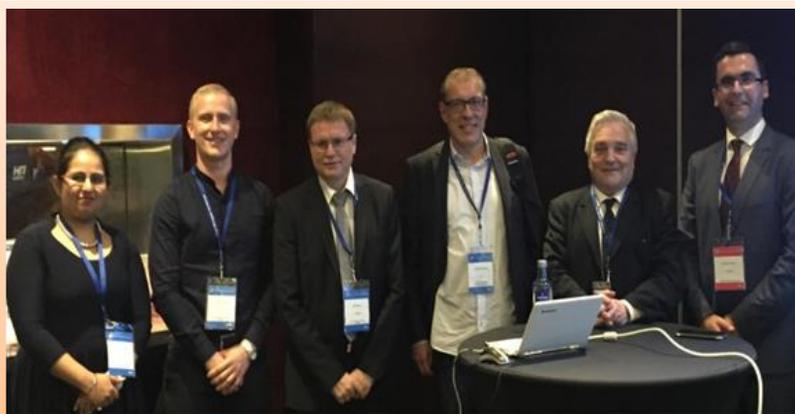
Toutes nos condoléances à sa famille.



M. Maurice Belpomme

## Les recherches de l'ARTAC

### 10<sup>ème</sup> Congrès Mondial sur le Cancer



De gauche à droite : Dr. Pratiksha Allaag (Inde), Dr. Zoltan Sapi (Hongrie), Dr. Kaspar Truninger (Suisse), Pr. Dominique Belpomme (France)

Du 19 au 21 mai 2017 a eu lieu à Barcelone le 10<sup>ème</sup> Congrès annuel mondial sur le Cancer.

A cette occasion, le Pr. Belpomme a dirigé et coordonné la session *Cancer Epigenetics and DNA Methylation* (Epigénétique du cancer et méthylation de l'ADN). Et il a lui-même fait une communication intitulée : « *Epigénétique et cancérogenèse environnementale : vers une théorie générale radicalaire du cancer* ».



Le dernier ouvrage du Pr Dominique Belpomme « Comment naissent les maladies, et comment rester en bonne santé » présente les recommandations essentielles pour se protéger des pollutions quotidiennes chimiques et électromagnétiques qui nous entourent.

Toujours disponible en librairie aux éditions « Les Liens qui Libèrent ».

Pour plus de renseignements connectez-vous sur [www.artac.info](http://www.artac.info)

## Les recherches de l'ARTAC (suite)

### Qu'est ce que l'épigénétique ?

Comme on le sait, le séquençage du génome, c'est-à-dire l'ensemble des gènes présents dans notre ADN, a permis de se rendre compte que seulement 1% d'entre eux étaient opérationnels, autrement dit intervenaient dans le codage des protéines. Or, on s'est aperçu que la structure du génome ainsi déterminée ne permettait pas d'expliquer la plupart de nos maladies. Et que c'était en réalité le dysfonctionnement de certains gènes, sous l'effet de l'environnement qui permettait de le faire, l'environnement modifiant la structure même de certaines protéines présentes en particulier dans le noyau de nos cellules autour de l'ADN. Ces protéines ayant pour rôle de réguler l'expression des gènes, cette expression est en effet anormale en cas de maladie.

D'où le concept d'épigénome – qui regroupe l'ensemble de ces protéines – et celui d'épimutations – qui correspond aux modifications structurelles de ces protéines sous l'effet de l'environnement. Ces mécanismes complexes ont été décortiqués dans le dernier livre du Pr. Belpomme. **L'épigénétique constitue donc en réalité une véritable révolution médicale, puisqu'elle permet de comprendre comment naissent nos maladies.**

### Epigénétique et cancer : un congrès récent à Zurich

Comme vous avez pu le lire dans le livre du Pr. Belpomme, les recherches sur l'épigénétique permettent de mettre en évidence l'existence de liens de causalité entre l'environnement et la survenue des maladies dont le cancer. Il est donc évident que l'ARTAC s'intéresse de près aux nouvelles données dans ce domaine. C'est pourquoi Philippe Irigaray et Dominique Belpomme sont allés le 28 août dernier assister au séminaire organisé par la Pr. Isabelle Mansuy, neurogénéticienne à l'université de Zurich et à l'école polytechnique fédérale de Zurich.

### L'acceptation du Brevet par l'Europe

Nos recherches et échanges-concertations avec différents offices de brevet concernant le marqueur du cancer que nous avons découvert nous ont amenés à suivre l'évolution de ce marqueur au cours du suivi thérapeutique de différents patients. Ces études menées avec nos collaborateurs du CHU de Nice, nous ont permis de valider auprès de l'Office Chinois des Brevets que le marqueur est bien un marqueur de suivi thérapeutique, car il permet d'évaluer précisément si le patient est en rechute ou en rémission.

Nous avons également reçu des nouvelles de l'Office Européen des Brevets. L'examineur européen ayant accepté et validé nos arguments au cours de nos différents échanges vient de nous soumettre la version du texte sur la base duquel il délivrera le brevet le 25 octobre 2017, sur l'utilisation de ce marqueur pour la détection précoce et le diagnostic des cancers.

### Nouvelle publication concernant l'électrohypersensibilité

Il y a 5 ans, l'ARTAC avait mené une étude clinique de phase I-II avec un complément alimentaire : Immun'Âge, préparation de Carica Papaya fermentée. Ce complément possède des propriétés antioxydantes et anti-inflammatoires et semble également agir sur le système immunitaire. D'où l'intérêt que nous avons porté sur ce produit pour traiter des patients électrohypersensibles. Après notre précédente étude publiée, mettant en évidence l'existence de marqueurs biologiques et d'imagerie médicale anormaux chez ces patients, nous avons soumis à une revue scientifique internationale réputée l'analyse complète des résultats que nous avons obtenus chez les patients électrohypersensibles traités par Immun'Âge. Nous espérons que cet article sera accepté et bientôt rendu public.

## Agenda 2018



21-22 février 2018 : participation du Pr. Belpomme et du Dr Irigaray au 3<sup>ème</sup> congrès de médecine environnementale en Martinique. Organisé par l'Association AMSES Martinique, ce congrès aura lieu à l'Hôtel La Batelière à Schœlcher.

Renseignements et inscriptions à [amses.martinique@gmail.com](mailto:amses.martinique@gmail.com)

Pour plus de renseignements connectez-vous sur [www.artac.info](http://www.artac.info)